

CONDITIONS GÉNÉRALES COMMERCIALES

COMMERCIAL TERMS & CONDITIONS

FONCTIONNEMENT

Nous déneigeons lorsqu'il tombe **au moins 5 cm** et suivant l'horaire de déneigement de la ville. Les heures peuvent varier selon certains facteurs incontrôlables.

Lors d'une bordée de neige pendant la journée, seules les allées centrales du stationnement pourront être déneigées. Le nettoyage final du se fera la nuit suivante, lorsqu'il sera libéré.

Nous installerons des balises pour délimiter l'entrée. **Le client ne doit pas les enlever. Elles seront ramassées en avril.** Le client s'engage à ses frais, d'ajouter d'autres piquets (au besoin) afin d'indiquer les endroits difficiles d'accès ou bien certains obstacles dans son stationnement (escalier, éclairage, buisson, etc.).

Les jours de collecte, assurez-vous que vos bacs n'obstruent pas l'entrée du stationnement, afin de faciliter les opérations et d'éviter les inconvénients. **Tout stationnement obstrué ne sera pas déneigé.**

La neige sera déposée sur le terrain du client **seulement**. L'épandage d'abrasifs et le transport de la neige ne sont pas inclus à moins d'indications contraires.

RESPONSABILITÉS DU CLIENT

Le client ne doit pas laisser d'extension, de bûches de bois ou tout autre objet dans le stationnement. Le client doit s'assurer que les voitures sont bien positionnées dans l'aire de stationnement.

Il est de la responsabilité du client de protéger les objets situés dans les zones d'entassement de neige (lampadaire, arbustes, haie, arbres, accessoires décoratifs, etc.).

Si le client demande un déneigement supplémentaire, car celui-ci n'était pas libère au moment requis, des frais additionnels de 100,00 \$ seront facturés.

Nous ne sommes pas responsables des dommages dans ou à proximité de des zones d'entassements.

Toute neige déposée manuellement ou mécaniquement par le client provenant de la toiture, de l'abri d'auto, de balcons, trottoirs ou autre, après le passage final du chauffeur sera considéré comme un appel de service et engendrera des frais supplémentaires.

EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ

Nous ne sommes pas responsables des accumulations de glace dues au verglas ou au grésil sur les stationnements. Nos tracteurs ne sont pas conçus pour faire du déglacage. **L'épandage d'abrasifs est disponible sur demande à des frais supplémentaires.**

Nous ne sommes pas responsables des dommages causés par la machinerie lors d'utilisation normale (déplacement de pavé uni dû à l'âge ou mauvaise installation, effritement de l'asphalte, bordures de béton ou traces laissées par les couteaux de téflon, etc.).

Oakes Entretien n'assume aucune responsabilité pour les véhicules stationnés illégalement ou dans un endroit hasardeux.

Nous ne sommes pas responsables des objets laissés dans les espaces déneigés ni des dommages occasionnés par des entrées en gravier.

Tout dommage à votre propriété devra nous être rapporté le plus tôt possible par courriel avant le 15 avril. Aucune facture pour réparations ne sera acceptée à moins d'être préapprouvée par Oakes Entretien.

CONDITIONS EXCEPTIONNELLES

Ce contrat est valide pour un maximum de 225 cm de précipitations de neige. (selon Environnement Canada, un hiver moyen reçoit environ 200 cm). Après 225 cm, l'excédent mesuré en centimètre sera facturé au prorata du montant du contrat. Cet excédent sera confirmé par une lettre d'Environnement Canada.

Ce contrat est basé sur un prix du diesel jusqu'à 2,10 \$ le litre taxes incluses. Dès lors, une surcharge de 5 % du prix du contrat sera facturée. Ultérieurement 5 % par tranches de 0,25 \$ d'augmentation du prix du carburant.

MENTION LÉGALE

Toutes publications sur les médias sociaux faites dans le but de nuire et de porter atteinte à la réputation de l'entreprise seront adressées aux tribunaux afin de contraindre l'auteur des publications. Les remboursements avant le 31 décembre seront de 50 % du montant et aucun remboursement ne sera effectué après le 1er janvier.

AUCUNE VIOLENCE VERBALE OU ÉCRITE NE SERA TOLÉRÉE

OPERATIONS

Our snow removal operations begin when at least 5 cm have fallen and according to the city's schedule. Hours can vary depending on some uncontrollable factors.

During a daytime snowfall, only the central alleys can be plowed. The final parking lot cleaning will be done the following night when it will be vacated.

We provide boundary poles to mark the parking lot. **Clients must never remove them. We will pick them up in April.** The client agrees at its own expense, to mark any hard-to-reach places or obstacles that needs to be signalled (stairs, lights, shrubs, etc.).

On collection day, please ensure that your parking lot entrance is not blocked by your bins to facilitate operations and avoid any incidents. **All obstructed entrances will not be cleaned.**

Snow will **only** be piled up on the client's yard. De-icing and snow transportation are not included unless otherwise stated.

CLIENT'S RESPONSIBILITIES

The client must not leave any object in the parking lot. The customer must ensure that all cars are properly positioned in the parking area to avoid interfering with operations.

We will assume no responsibility for damages caused to objects in or near the snow piling areas (lanterns, shrubs, hedges, trees, fences, sprinklers, etc.).

If the client requests additional snow removal because the parking lot was not vacated at the required time, an additional 100\$ fee will be charged.

Any snow deposited manually or mechanically by the client, from roofs, balconies, car shelters, sidewalks etc., after the final clean, will be considered a service call and will incur additional costs.

LIMITATION OF LIABILITIES

We are not responsible for ice accumulation on parking lots due to hail or sleet. Our machinery is not equipped for de-icing. **De-icing services are available for an additional fee.**

We are not responsible for damages caused by normal use of our equipment (loose paving stones due to aging or improper installation, concrete edges, asphalt driveway or traces left by the Teflon blades, etc.).

We assume no responsibility for vehicles parked illegally or in hazardous locations.

We are not responsible for items left in the serviced areas nor damages caused by gravelled driveways.

Any damage to your property must be reported to us as soon as possible by email prior to April 15th. No invoice will be accepted for repairs unless pre-approved by Oakes Entretien.

SPECIFIC CONDITIONS

This contract is valid for a maximum of 225 cm of snow (according to Environment Canada an average winter is 200 cm), after which an extra fee per centimeter will be charged proportionally to your entire contract. In such a case, this surplus will be confirmed by a letter from Environment Canada.

This contract is based on a diesel price up to \$2.10 per liter taxes included. Therefore, if diesel prices increase, a 5% surcharge of the contract price will be charged subsequently in increments of \$0.25 in fuel price.

LEGAL NOTICE

Any posts on social media aimed at damaging the company's reputation will lead to legal actions to compel the offender. Refunds before December 31st will be 50% of the amount and no refund will be accepted after January 1st.

NO VERBAL OR WRITTEN VIOLENCE WILL BE TOLERATED